



La culture, notre avenir !

21 priorités citoyennes pour la culture québécoise

L'Institut du Nouveau Monde, un organisme indépendant, non partisan, voué au renouvellement des idées et à l'animation des débats publics, a été l'hôte d'un important forum sur la culture québécoise de février et avril 2007. Plus de 1 500 citoyens de différentes régions du Québec ont participé au Rendez-vous stratégique de l'INM sur la culture. Intitulé « Que devient la culture québécoise; que voulons-nous qu'elle devienne? », ce forum avait pour objectif de faire le point sur l'état de la culture québécoise et de proposer des pistes d'action concernant son avenir.

Il s'est déroulé en trois temps de février à avril 2007. Les 2 et 3 février puis les 16 et 17 mars, des citoyens se sont d'abord réunis dans leur région pour débattre des grands enjeux du Québec. Ces rencontres régionales se sont tenues dans onze villes au total : Carleton-sur-Mer, Gaspé, Gatineau, Montréal, Québec, Rimouski, Rouyn-Noranda, Saguenay, Sherbrooke, Trois-Rivières, Val d'Or. Puis les 27 et 28 avril, la rencontre nationale fût l'occasion de dresser le bilan des délibérations qui ont eu lieu mais aussi de répondre à une question cruciale pour l'avenir de la culture : quels sont nos rêves collectifs ?

Une centaine de propositions d'action ont été formulées pendant cet exercice. Au terme de la démarche, 21 d'entre elles ont été retenues comme prioritaires.

Les 21 priorités citoyennes

Culture commune : valeurs, citoyenneté et langue française

Nous proposons :

1. De réaffirmer et de promouvoir l'usage de la langue française comme :
 - la langue commune au sein de l'espace public;
 - le véhicule privilégié de la culture québécoise;
 - le vecteur de l'expression de l'identité collective;
 - un moyen propice à la réduction des clivages en fonction de l'âge, de la religion, de l'ethnie, de la langue maternelle, etc.
2. De tenir des états généraux pour définir les valeurs fondamentales communes du Québec. Que ces états généraux favorisent la participation du plus grand nombre de Québécois et de Québécoises de tous horizons. Ces valeurs communes pourront être regroupées dans une charte, un code ou une éventuelle constitution de l'État québécois, ou prendre la forme d'un projet social, politique, économique et culturel pour le Québec. Ces valeurs communes sont compatibles avec la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.
 - Qu'à cet égard, l'Institut du Nouveau Monde réalise auprès de la population une enquête afin de repérer et d'évaluer les forces et les faiblesses des racines de l'identité culturelle québécoise (par exemple : les classiques, le syndicalisme, la religion, la social-démocratie) afin de rédiger un « texte fondateur » de la culture québécoise.
 - Considérant le clivage Montréal-régions et la nécessité d'y remédier, que l'Institut du Nouveau Monde tienne une activité de réflexion sur le thème de la solidarité nationale.
3. De revaloriser, et de favoriser la réappropriation et la diffusion la plus large possible de l'histoire du Québec, faite de pluralité.

Culture commune : la relation à l'autre, immigration, pluralisme religieux et nations autochtones

Nous proposons :

4. De favoriser le dialogue interculturel dans l'espace public, au niveau des régions, des villes, des villages et des quartiers, par la création de forums, par des échanges culturels, des jumelages et des formules d'accompagnement, afin de favoriser la tolérance, la cohésion, le respect et l'acceptation de la diversité, d'une part, et de l'identité québécoise, d'autre part.
5. Que les institutions publiques québécoises soient complètement laïcisées tout en préservant l'expression symbolique dans l'espace public.

- 6.** De favoriser l'accueil des immigrants dans toutes les régions du Québec, notamment par les moyens suivants :
- Préparer les municipalités, les intervenants sociaux et les structures d'accueil à accueillir les immigrants en développant les comportements et les politiques nécessaires, dont un kit d'accueil culturel des immigrants en région et une campagne de sensibilisation et de promotion à l'accueil des immigrants dans tous les secteurs d'activité de la région;
 - Décentraliser l'immigration vers les régions dans une optique d'occupation du territoire;
 - Amener chacune des collectivités à tracer son portrait identitaire afin de développer un modèle national d'accueil et d'intégration adaptable aux collectivités locales. Ce modèle s'appuierait, d'une part, sur les lignes directrices et les valeurs communes des Québécois et permettrait, d'autre part, d'informer davantage les immigrants sur la dimension irréductible de l'identité culturelle commune (langue, chartes des droits, démocratie...), ses codes culturels et sa part évolutive.
 - Investir dans les régions pour favoriser l'entrepreneuriat afin de développer des emplois pour faciliter l'intégration des immigrants et pour retenir les immigrants et les jeunes en région.

Les régions

Nous proposons :

- 7.** De favoriser la transmission de la culture régionale par les moyens suivants :
- Que l'école devienne un lieu concret d'apprentissage de l'histoire et de la culture régionales;
 - Qu'on développe un système d'éducation populaire et intergénérationnelle permettant l'apprentissage de l'histoire et de la culture régionales;
 - Que les médias rendent compte davantage des réalités régionales contribuant, elles aussi, à l'identité et à la culture québécoises.
- 8.** Que les pouvoirs publics favorisent la diffusion culturelle en région :
- Favorisent et encadrent, notamment par un réseau de partenaires, la circulation des artistes, la diffusion des œuvres et des organismes culturels dans et à l'extérieur de leurs régions respectives afin de renforcer l'identité régionale et québécoise, de réduire les fractures interrégionales et de combler la méconnaissance culturelle des régions;
 - Créent des bourses pour les artistes à mi-carrière qui tiennent compte des particularités régionales;
 - Favorisent l'implantation de centres d'artistes;
 - Assouplissent la politique de financement des déplacements des artistes des régions.

9. Qu'afin d'assurer une vitalité culturelle sur tout le territoire québécois, l'État revoie ses programmes de financement dans le domaine culturel pour se doter d'une politique d'action régionale significative – incluant des outils financiers substantiels – pour soutenir la recherche, la création, la diffusion, la production, la diversité des pratiques artistiques et l'accessibilité.

Déclaration spéciale

Nous reconnaissons que la culture est universelle. Son expression étant diversifiée, nous nous élevons contre le clivage entre Montréal et le reste du Québec dont les médias exagèrent l'ampleur. En matière de dynamique régionale, l'avenir de la culture québécoise repose sur :

- Un dialogue constant entre toutes les régions du Québec;
- Une juste distribution des ressources disponibles (humaines, financières, matérielles et médiatiques);
- La mise en valeur des particularités et richesses de chaque région;
- La reconnaissance du rôle respectif de chacune des régions urbaines et rurales;
- De plus, nous revendiquons une plus grande place de la culture régionale dans les médias en accroissant, par tous les moyens, la participation à des activités culturelles auprès de tous les citoyens, notamment des jeunes.

Les politiques culturelles et le financement de la culture

Nous proposons :

10. De proclamer le statut prioritaire de la culture, notamment :
- De réaffirmer le rôle de l'État dans le développement de la culture;
 - De donner à la culture le statut de service public au même titre que l'éducation et la santé;
 - De reconnaître l'importance de la culture au développement durable de notre collectivité;
 - De reconnaître la nécessité d'identifier, de développer et de soutenir des moyens de transmission et de diffusion pérennes de celle-ci;
 - De reconnaître le rôle de l'artiste et l'impact de ses activités dans les différentes sphères de la société;
 - De réaffirmer le devoir de l'État de favoriser la démocratisation et l'accessibilité à la culture ;
 - De réaffirmer l'importance du rôle de l'État dans le financement de la culture, dans l'établissement de politiques et dans sa promotion;
 - D'exiger l'application rigoureuse des politiques culturelles déjà en vigueur.

- 11.** De soutenir le rôle des médiateurs culturels qui font le pont entre la culture et la population et de développer un réseau de passeurs/médiateurs culturels, afin de promouvoir une plus forte intégration et une certaine cohésion sociale :
- En identifiant les pôles et en renforçant les liens (culture-éducation-université-municipalités, etc.);
 - En favorisant les contacts interinstitutionnels : écoles, municipalités, entreprises;
 - En valorisant l'enseignement des arts;
 - En accentuant les efforts de promotion de la culture dans les cégeps et les universités;
 - En améliorant la formation des enseignants pour les sensibiliser aux arts et à la culture;
 - En mettant à contribution l'ensemble des intervenants (ex. : animateurs dans les écoles).
- 12.** Que, pour le financement de la création artistique :
- L'État assure un soutien récurrent adéquat;
 - L'État favorise le développement du mécénat individuel et collectif dans le secteur privé pour assurer de meilleures conditions de vie aux artistes et aux organismes culturels, par des mesures fiscales appropriées;
 - L'État mette en place des mécanismes pour contrer les effets négatifs du statut de travailleur autonome pour les artistes (accès au crédit, retraite, mesures fiscales, etc.).

Les médias d'information et les nouvelles technologies

Nous proposons :

- 13.** Que les gouvernements fassent en sorte de réduire la fracture numérique et de rendre accessibles les nouvelles technologies de l'information, notamment Internet à haute vitesse, à toutes les régions.
- 14.** D'augmenter, de renforcer et d'améliorer l'image des régions véhiculée par les médias, notamment par les moyens suivants :
- En développant des médias alternatifs et en soutenant les médias indépendants et communautaires;
 - En améliorant la qualité des médias régionaux;
 - En faisant en sorte que les médias nationaux traitent de sujets régionaux;
 - En élargissant et/ou en régionalisant le mandat de Télé-Québec;
 - En intégrant davantage de débats dans les médias;
 - En intégrant plus d'intervenants régionaux;
 - En faisant appel à des correspondants régionaux pour les bulletins et émissions nationales.
- 15.** De faire de Télé-Québec un véritable réseau de télévision national.

L'éducation et le rôle de l'école : par rapport aux pratiques culturelles et artistiques

Nous proposons :

- 16.** D'accroître l'importance de la culture dans la formation des maîtres et de rehausser les exigences lors de la sélection des candidats à l'enseignement.
- 17.** De faire de l'école un vrai milieu de vie qui stimule la créativité et qui intègre les arts et la culture, afin de redonner le goût de la culture, de notre culture, de notre langue et de développer la sensibilité à la chose commune.
- 18.** De développer à l'école des pratiques pédagogiques et des activités utilisant les œuvres culturelles comme matériau afin d'en découvrir le sens, le message, favorisant ainsi chez les jeunes un lien plus personnel, plus solide avec la culture.

L'éducation et le rôle de l'école : par rapport à la transmission de la culture québécoise et des valeurs communes

Nous proposons :

- 19.** De responsabiliser davantage les éducateurs et les citoyens à la transmission de la culture et à l'importance de la qualité du français par :
 - La mise sur pied de cours de philosophie dès le primaire;
 - L'augmentation du nombre de sorties culturelles;
 - L'initiation des jeunes à l'importance du patrimoine québécois;
 - La formation des éducateurs en matière culturelle.
- 20.** De développer un sentiment d'appartenance et de fierté régionale chez les jeunes d'âge scolaire par l'acquisition de connaissances patrimoniales régionales et par des échanges interculturels et intergénérationnels.
- 21.** De mettre en place des programmes éducatifs visant à faire connaître le Québec actuel dans sa totalité à tous ses citoyens, dans le but de favoriser la compréhension d'une région à l'autre et d'une minorité à l'autre.

Pour en savoir plus : www.inm.qc.ca